



- Du point F, remonter la rivière Mwapak sur une distance de 10 km, pour atteindre le point G, situé au confluent Mwapak avec un ruisseau non dénommé ;

AL'OUEST :

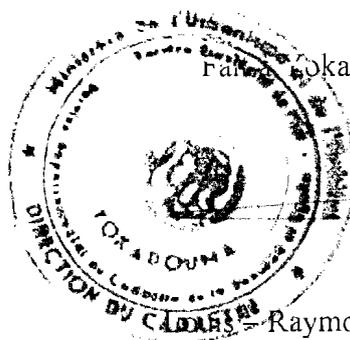
- Du point G, remonter ce ruisseau sur une distance de 3 km, pour atteindre le point H, situé sur une source ;
- Du point H, suivre une droite de gisement  $285^\circ$  sur une distance de 0,8 km, pour atteindre le point I, situé sur une source du ruisseau Mbakaba ;
- Du point I, suivre en aval le ruisseau Mbakaba sur une distance de 3,4 km, pour atteindre le point J, situé au confluent Mwangoungou et son affluent Mbakaba ;
- Du point J, remonter le cours de la rivière Mwangoungou sur une distance de 0,5 km, pour atteindre le point K, situé au confluent Mwangoungou et un ruisseau situé à l'Ouest ;
- Du point K, remonter ce ruisseau non dénommé sur une distance de 1,2 km, pour atteindre le point L, situé sur une source ;
- Du point L, suivre une droite de gisement  $276^\circ$  sur une distance de 0,3 km, pour atteindre le point M, situé sur une source d'un ruisseau non dénommé qui se jette dans la Boumba ;
- Du point M, suivre en aval ce ruisseau sur une distance de 4, 1 km, pour atteindre le point N, situé au confluent Boumba et ce ruisseau.

AU SUD :

- Du point N, suivre la Boumba en aval sur une distance de 28 km environ, pour rejoindre le point A dit de base.

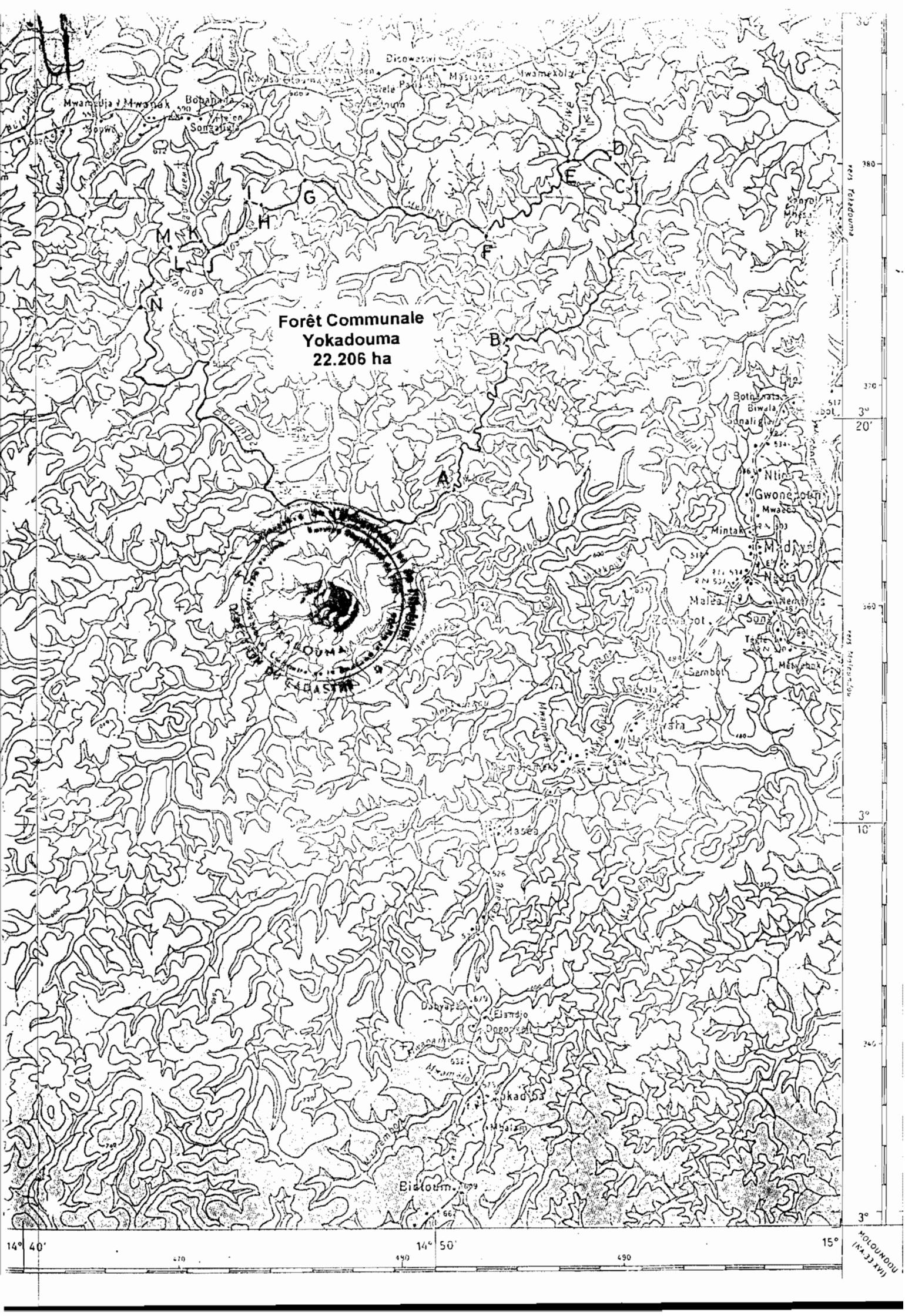
La zone ainsi circonscrite couvre une superficie de 22.206 ha (vingt deux mille deux cent six hectares).

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

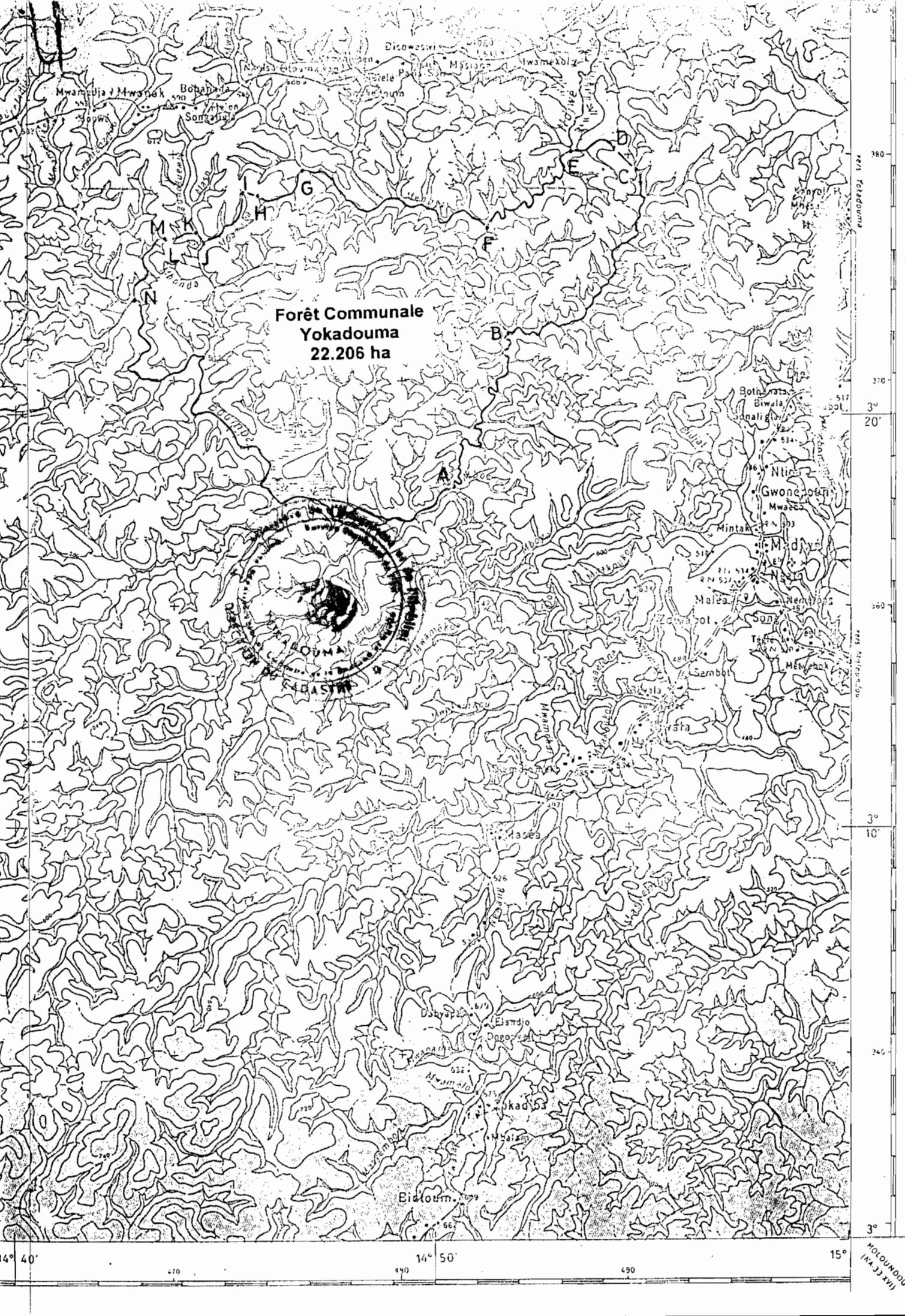


Okadouma, le 20 OCT 2004

Raymond BOGAM MELANGUE  
Ingénieur des Travaux du Cadastre  
DESS en SIG



**Forêt Communale  
Yokadouma  
22.206 ha**



14° 40' 14° 50' 15°

30° 28° 24° 20° 16° 12° 8° 4° 0°

14° 40' 14° 50' 15°